



CRITÈRES DE PROMOTION SPÉCIFIQUES POUR LE PASSAGE DE LA 1^{re} À LA 2^e SECONDAIRE

Les critères de promotion représentent les normes à respecter pour qu'un élève d'un niveau puisse accéder au niveau suivant.

1. Compte tenu des exigences particulières du programme d'éducation internationale, l'élève doit être en réussite¹ au résultat disciplinaire au bulletin de fin d'année.
2. L'élève accepte d'adhérer aux valeurs et aux exigences particulières du projet éducatif de l'école notamment :
 - en développant les qualités du profil de la communauté d'apprentissage de l'IB² ;
 - en respectant les exigences de l'apprentissage par le service (APS);
 - en respectant les exigences du projet interdisciplinaire.

3.

Situations particulières	Actions
A L'élève qui est en situation d'échec ³ dans l'une des matières suivantes : français, mathématique ou anglais :	doit suivre et réussir un cours d'été ou est orienté vers une autre école pour l'année scolaire suivante.
B L'élève qui est en situation d'échec dans plus d'une matière énumérée en A :	est orienté vers une autre école pour l'année scolaire suivante.
C La direction de l'école procède à l'analyse du dossier d'un élève lorsqu'il est en situation d'échec dans une matière autre que les matières énumérées en A : science et technologie, géographie, histoire, éthique et culture religieuse, éducation physique et à la santé, volet artistique (art dramatique, arts plastiques ou musique), volet enrichissement :	la direction fait une recommandation aux parents de l'élève.

¹ Plus de 60 %

² Voir agenda, page 6

³ Moins de 60 %



CRITÈRES DE PROMOTION SPÉCIFIQUES POUR LE PASSAGE DE LA 2^e À LA 3^e SECONDAIRE

Les critères de promotion représentent les normes à respecter pour qu'un élève d'un niveau puisse accéder au niveau suivant à la fin de chaque année scolaire.

1. Compte tenu des exigences particulières du programme d'éducation internationale, l'élève doit être en réussite¹ au résultat disciplinaire du bulletin de fin d'année.
2. L'élève accepte d'adhérer aux valeurs et aux exigences particulières du projet éducatif de l'école notamment :
 - en développant les qualités du profil de la communauté d'apprentissage de l'IB²;
 - en respectant les exigences de l'apprentissage par le service (APS);
 - en respectant les exigences du projet interdisciplinaire.

3.

Situations particulières	Actions
A L'élève qui est en situation d'échec ³ dans l'une des matières suivantes : français, mathématique ou anglais :	doit suivre et réussir un cours d'été ou est orienté vers une autre école pour l'année scolaire suivante.
B L'élève qui est en situation d'échec dans plus d'une matière énumérée en A :	est orienté vers une autre école pour l'année scolaire suivante.
C L'élève qui est en situation d'échec au résultat disciplinaire du bulletin de fin d'année en espagnol :	doit réussir un examen de reprise administré par l'EEL avant la rentrée scolaire afin de poursuivre son parcours académique à l'école. (Il est fortement recommandé de suivre 20 heures de cours durant l'été).
D La direction de l'école procède à l'analyse du dossier d'un élève lorsqu'il est en situation d'échec dans une matière autre que les matières énumérées en A : science et technologie, géographie, histoire, éthique et culture religieuse, éducation physique et à la santé, volet artistique (art dramatique, arts plastiques ou musique), volet enrichissement :	la direction fait une recommandation aux parents de l'élève.
E L'élève qui est en situation d'échec dans trois matières et plus :	est orienté vers une autre école pour l'année scolaire suivante.

¹ 60 % et plus

² Voir agenda, page 6

³ Moins de 60 %



CRITÈRES DE PROMOTION SPÉCIFIQUES POUR LE PASSAGE DE LA 3^e À LA 4^e SECONDAIRE

Les critères de promotion représentent les normes à respecter pour qu'un élève d'un niveau puisse accéder au niveau suivant à la fin de chaque année scolaire.

1. Compte tenu des exigences particulières du programme d'éducation internationale, l'élève doit réussir¹ ses matières.
2. L'élève accepte d'adhérer aux valeurs et aux exigences particulières du projet éducatif de l'école notamment :
 - en développant les qualités du profil de la communauté²;
 - en respectant les exigences de l'apprentissage par le service (APS);
 - en respectant les exigences du projet interdisciplinaire.

3.	Situations particulières	Actions
	A L'élève qui est en situation d'échec ³ au résultat disciplinaire du bulletin de fin d'année dans l'une des matières suivantes : français, mathématique, anglais ou histoire :	doit suivre et réussir un cours d'été ou est orienté vers une autre école pour l'année scolaire suivante.
	B. L'élève qui est en situation d'échec au résultat disciplinaire du bulletin de fin d'année en espagnol :	doit réussir un examen de reprise administré par l'EEl avant la rentrée scolaire afin de poursuivre son parcours académique à l'école. (Il est fortement recommandé de suivre 20 heures de cours durant l'été). ou est orienté vers une autre école pour l'année scolaire suivante.
	C L'élève qui est en situation d'échec dans deux matières, énumérées en A :	est orienté vers une autre école pour l'année scolaire suivante.
	D La direction de l'école procède à l'analyse du dossier d'un élève lorsqu'il est en situation d'échec dans une matière autre que les matières énumérées en A : science et technologie, éducation physique et à la santé, volet artistique (art dramatique, arts plastiques ou musique), volet enrichissement :	la direction fait une recommandation aux parents de l'élève.
	E L'élève qui est en situation d'échec dans trois matières et plus :	est orienté vers une autre école pour l'année scolaire suivante.

¹ 60 % et plus

² Voir agenda, page 6

³ Moins de 60 %



CRITÈRES DE PROMOTION SPÉCIFIQUES POUR LE PASSAGE DE LA 4^e À LA 5^e SECONDAIRE

Les critères de promotion représentent les normes à respecter pour qu'un élève d'un niveau puisse accéder au niveau suivant à la fin de chaque année scolaire.

1. Compte tenu des exigences particulières du programme d'éducation internationale, l'élève doit réussir¹ ses matières.
2. L'élève accepte d'adhérer aux valeurs et aux exigences particulières du projet éducatif de l'école notamment :
 - a. en développant les qualités du profil de la communauté²;
 - b. en respectant les exigences de l'apprentissage par le service (APS);
 - c. en respectant les exigences du projet interdisciplinaire.

3.

Situations particulières	Actions
A. L'élève qui est en situation d'échec ³ au résultat disciplinaire du bulletin de fin d'année dans l'une des matières suivantes : français, mathématique, anglais, science et technologie ou histoire :	doit suivre et réussir un cours d'été ou peut suivre un cours d'appoint et doit réussir l'examen de reprise du MEQ en mathématique, histoire ou sciences et technologie ou est orienté vers une autre école pour l'année scolaire suivante.
B L'élève qui est en situation d'échec dans plus d'une matière énumérées en A :	est orienté vers une autre école pour l'année scolaire suivante.
C La direction de l'école procède à l'analyse du dossier d'un élève lorsqu'il est en situation d'échec dans une matière autre que les matières énumérées en A : science et technologie de l'environnement (STE), éthique et culture religieuse, éducation physique et à la santé, volet artistique (art dramatique, arts plastiques ou musique), volet enrichissement :	la direction fait une recommandation aux parents de l'élève.
D L'élève qui est en situation d'échec dans trois matières et plus :	est orienté vers une autre école pour l'année scolaire suivante.

Note :

Un nouvel élève de 5^e secondaire n'ayant jamais été inscrit au PEI auparavant sera rencontré par un membre de l'équipe PEI au début de l'année scolaire afin de se familiariser avec le programme.

¹ 60 % et plus

² Voir agenda, page 6

³ Moins de 60 %